

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2018

DELIBERATION N° 87/05/2018 : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE FALGUIERES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 31 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2018.

Présents Titulaires : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Bernard GISQUET, Paul GRAND, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Paul GRAND, Jean-Luc BUDOIA à Pierre-Antoine LEVI, Annie GUILLOT à Brigitte BAREGES, Francis LABRUYERE à Bernard PAILLARES, Valérie RABAULT à Jean-Louis IBRES, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 3

Messieurs, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierre-Antoine LEVI

Madame Françoise PIZZINI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban et la Communauté d'Agglomération vont engager, à compter du mois de juillet 2018 jusqu'au mois de décembre 2018, des travaux d'aménagement de la place de Falguières, conformément au programme pluriannuel d'investissement sur les hameaux.

La Ville de Montauban prendra en charge principalement les travaux sur les réseaux, l'éclairage public et les espaces verts.

Les travaux pris en charge par la Communauté d'Agglomération porteront notamment sur :

- la réfection de la place et la création d'un trottoir au droit de l'école maternelle ;
- l'aménagement d'un point d'arrêt bus ;
- la mise en place d'un kiosque comprenant un local technique et une estrade pour diverses manifestations ;
- l'aménagement d'une placette de desserte au droit de l'extension de l'école, avec un espace d'agrément ;
- l'aménagement d'un espace jeu pour les enfants.

Le coût de réalisation de ces travaux par la Communauté d'Agglomération est aujourd'hui estimé à 571 600 € HT.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental intervient lors d'actions de mise en valeur d'espaces publics engagées par les intercommunalités. Il intervient à hauteur de 20% d'un plafond de dépenses fixé à 122 000 euros hors taxes, avec la possibilité cependant pour le Département d'octroyer deux tranches de subventions pour l'opération.

Il vous est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à solliciter un soutien financier auprès du Conseil Départemental conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux	571 600 €	Conseil Départemental	48 800 €
		Grand Montauban	522 800 €
TOTAL	571 600 €	TOTAL	571 600 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 24 mai 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place de Falguières,
- autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place de Falguières,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

0 4 JUIN 2018

De sa publication le :

0 4 JUIN 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 juin 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

